

Lucerne, 30.06.05

## **Jeunes adultes en difficulté: pas de délégation à l'aide sociale!**

### **Intégrer durablement au lieu d'économiser à court terme**

Il manque des emplois et des places de formation. Et les offres transitoires entre l'école et la formation, ainsi que les mesures de soutien entre la formation et le marché du travail sont insuffisantes. Les passerelles existantes - empruntées principalement il y a quelques années par les jeunes étrangers aux connaissances linguistiques lacunaires – sont utilisées de façon croissante par des jeunes suisses rencontrant des problèmes psychosociaux. L'accès au marché de l'apprentissage et au marché du travail s'est rétréci. Quiconque n'y parvient pas d'emblée n'obtient souvent pas de seconde chance. La statistique officielle du chômage ne reflète que la moitié de la vérité: 50% seulement de tous les 15 à 24 ans sans emploi sont inscrits à l'office régional de placement<sup>i</sup>. L'économie stagne, la situation sur le marché du travail apparaît précaire et aucune amélioration ne semble se dessiner dans l'immédiat.

Le nombre de bénéficiaires et les coûts de l'aide sociale augmentent depuis des années<sup>ii</sup>. Les premiers mois de l'année en cours affichent une accélération inquiétante de cette augmentation. Les villes surtout sont concernées par cette tendance. Un nombre croissant de jeunes adultes dépendent de l'aide sociale - un phénomène alarmant. Le débat politique se déroule dans une atmosphère polémique. La politique financière dominante place l'aspect économique au devant de la scène. *L'initiative des villes Politique Sociale* demande un approfondissement du sujet et une discussion basée sur les faits plutôt que sur des modes d'observation superficiels et des accusations mutuelles: les jeunes adultes bénéficiaires de l'aide sociale ne doivent pas être uniquement perçus comme un facteur de coûts ou comme un fardeau pour la société. Ils sont souvent confrontés à plus d'un problème – depuis leur enfance déjà pour beaucoup. Il est inadmissible d'accuser les jeunes bénéficiaires de l'aide sociale d'échec personnel et les services sociaux de négliger les coûts consécutifs à ces situations.

Un tiers des jeunes adultes viennent de familles bénéficiaires de l'aide sociale<sup>iii</sup>. Modicité des revenus et pauvreté ne sont pas des situations de détresse provisoire, mais un état permanent – depuis des générations parfois. Cette tendance à la chronicisation de la pauvreté est observée depuis quelques années. La politique sociale doit avoir pour but premier de faire durablement barrage à cette tendance, avec les coûts qu'elle entraîne.

Il faut tenir compte des coûts après le moment même de la perception de l'aide. La pression budgétaire pèse de tout son poids sur le désir de voir les

Präsidium  
Ruedi Meier  
Sozialdirektor, Luzern

Vice-Présidence  
Marianne Huguenin,  
Conseillère  
municipale, Sécurité  
sociale, Renens

**Geschäftsstelle**  
**Stadt Luzern**  
**Sozialdirektion**  
**Marcel Schuler**  
**Hirschengraben 17**  
**6002 Luzern**  
**T 041 208 81 32**  
**F 041 208 87 39**  
Staedteinitiative@  
stadtluzern.ch

**www.**  
**staedteinitiative.ch**

Secrétariat Suisse  
latine  
Initiative-villes@  
lausanne.ch

jeunes sortir le plus rapidement possible de l'aide sociale. Pour les jeunes adultes n'ayant pu encore prendre pied sur le marché du travail, cet affranchissement rapide de l'aide sociale ne garantit toutefois pas une intégration durable. *Si la capacité d'intégration n'a pu s'améliorer, elle peut devenir contre-productive, dans la mesure où l'inégalité sociale est cimentée, et la pauvreté héritée dans le pire des cas.* Selon la Constitution fédérale, les enfants et les jeunes doivent pouvoir bénéficier d'une formation initiale et d'une formation continue correspondant à leurs aptitudes; ils sont aussi encouragés à devenir des personnes indépendantes socialement responsables et doivent être soutenus dans leur intégration sociale, culturelle et politique<sup>iv</sup>. L'aide sociale ne peut y parvenir seule. Les efforts visant à compenser les lacunes en matière d'éducation, de socialisation et de formation doivent débuter plus tôt et s'effectuer au sein d'un réseau qui soit fondé sur la collaboration.

### **Détection précoce et suivi**

Les jeunes adultes bénéficiant de l'aide sociale ne constituent pas un groupe homogène.

- Certains ont de bonnes perspectives. Pour eux, l'aide sociale occupe une fonction transitoire.
- D'autres connaissent une situation plus difficile due à de multiples facteurs: lacunes dans la formation, maîtrise insuffisante de la langue, absence d'intégration, perspectives incertaines.
- Il existe un autre groupe, celui des jeunes adultes que les méthodes habituelles ne parviennent pas à motiver.

Généralement, les jeunes adultes concernés ne disposent pas d'un réseau de relations et de soutien englobant des personnes autres que de leur âge. Quelque 10 % n'ont plus de contact avec leurs parents<sup>v</sup>. L'obligation de soutien de la part des parents prend fin lors de l'accession à l'âge adulte. Lorsque les parents eux-mêmes connaissent une situation économique ou sociale difficile, ils ne sont souvent pas à même d'accompagner financièrement les jeunes adultes sur la voie menant au marché du travail. Ceux-ci sont alors livrés à eux-mêmes.

En règle générale, les jeunes adultes en difficulté font peu appel aux institutions spécialisées. Ils attendent souvent trop longtemps avant de faire la première démarche. Lorsque l'aide sociale entre en jeu, il est généralement trop tard pour la prévention. Il faudrait donc encourager systématiquement la détection précoce en identifiant les personnes à risque.

Il faut par ailleurs adapter l'offre en fonction des besoins spécifiques. Un nombre croissant de jeunes adultes sans emploi passe au travers des mailles du filet. En principe, les jeunes adultes sont résolus à changer leur situation. Or, leurs modes de comportement, ainsi que les schémas de pensée sous-jacents et les interactions socio-familiales (famille, fréquentations du même âge), de même que le régime de l'aide, entravent le

processus de transformation. Les interventions usuelles ont souvent un effet stabilisateur sur le problème. Il conviendrait de définir à cet égard des approches visant à résoudre le problème. De bonnes expériences ont déjà été faites, et il faut continuer. L'application d'une méthode de coaching individualisé suscitant peu de réticences semble prometteuse. Elle devrait redonner toutes les chances d'intégration et favoriser le repêchage par des mesures de longue portée.

La détection précoce et le suivi ne sont pas gratuits, mais ils rapportent. Des investissements dans l'aide personnalisée, dans le suivi continu, ainsi que l'apprentissage de compétences professionnelles et sociales basiques sont indispensables pour permettre ne serait-ce que de s'intégrer à ces jeunes adultes. La détection précoce et le suivi peuvent faciliter l'accès au marché du travail; ils permettent d'éviter les coûts économiques et sociaux qu'entraîne une pauvreté qui perdure.

### **CII pour les jeunes adultes et soutien aux villes**

Les bénéficiaires de l'aide sociale âgés de 18 à 26 ans sont devenus pauvres entre famille, école et marché du travail; leurs difficultés n'ont pas commencé par leur appel à l'aide sociale. Jeune, pauvre et adulte: un phénomène structurel qui demande de nouveaux éléments de réponse, de nouvelles alliances, et qui ne peut tout simplement se déléguer à l'aide sociale. Les mesures d'intégration sociale, scolaire et professionnelle doivent démarrer plus tôt, et il faut de nouveaux modes de collaboration interinstitutionnelle pour les jeunes et les jeunes adultes.

Les approches de collaboration interinstitutionnelle (CII) à l'échelon communal sont très prometteuses. La mise en œuvre reste néanmoins bien trop hésitante et demande un soutien ciblé des villes et des communes par la Confédération et les cantons.

- La collaboration interinstitutionnelle verticale entre villes/communes, cantons et Confédération occupe trop peu de place. La mise en œuvre des mesures d'aide sociale relève pratiquement de la seule responsabilité des communes et à leurs propres frais pour une large partie, contrairement à l'organisation de l'assurance-chômage (AC) et de l'assurance-invalidité (AI), où la Confédération et les cantons exercent une forte influence organisationnelle et financière. L'AC et l'AI sont face à des milliers de communes, de petite dimension pour la plupart, ce qui ne facilite pas la tâche de la CII. Les ressources en personnel font défaut pour le temps qu'il faudrait y consacrer. Un soutien aux villes et aux communes est requis à cet égard. L'instauration d'un réseau de contacts entre l'aide sociale, l'AC, l'AI, les conseils d'orientation professionnelle, les écoles professionnelles, les services de la formation professionnelle, les prestataires privés, les entreprises d'apprentissage

et les employeurs demande des efforts de la part de la Confédération et des cantons.

- Un soutien s'avère par ailleurs nécessaire pour la mise à disposition d'offres de conseil et d'intégration - les villes et l'aide sociale ne peuvent être laissées seules en l'occurrence! Une aide sociale durable doit au contraire pouvoir disposer d'une palette de mesures de conseil et d'intégration adaptée aux différents seuils rencontrés : du coaching personnalisé suscitant peu de réticences, aux programmes de préparation professionnelle, en passant par des simples cours de motivation. Les offres doivent absolument être conçus en fonction de la situation spécifique des jeunes adultes et dirigés en conséquence. La part des conseils prodigués doit bénéficier d'une pondération particulière dans l'aide sociale destinée aux jeunes adultes. Les jeunes adultes en difficulté requièrent proportionnellement bien plus de conseils que les personnes plus âgées. La perte de la personne de référence au foyer ou à l'école, ou encore l'absence d'un réseau de relations font que ces jeunes adultes ont instamment besoin des conseils leur faisant défaut. Sans offre adéquate, le système d'incitation pour les jeunes adultes bénéficiant de l'aide sociale qu'a introduit la révision des normes CSIAS ne peut être systématiquement appliqué. Il faut pour cela des ressources que l'aide sociale ne peut apporter seule.

Il faut renforcer la collaboration avec l'instruction publique (cycle I et II du secondaire). Lorsque les jeunes quittent l'école, ils sont livrés à eux-mêmes. Ces dernières décennies, les cursus de formation se sont allongés et les filières sont devenues plus complexes. La scolarité obligatoire ne s'est pas allongée quant à elle. Lorsque l'apprentissage professionnel, l'intégration dans le monde du travail ou l'avancement professionnel s'écartent du cap, les mesures de soutien arrivent souvent trop tard. C'est pourquoi, il convient de mettre en place une *interface* qui fonctionne *entre l'instruction publique et le travail*. Le corps enseignant n'est souvent pas au fait que les jeunes doivent s'inscrire à l'ORP pour participer à un semestre de motivation. L'*assistance sociale scolaire* sert à la détection précoce lorsqu'un soutien fiable fait défaut. Elle peut jouer un rôle préventif appréciable: préparation pour la période post-scolaire, relations, contact opportun avec les services spécialisés, mise en place de passerelles,

En plus des institutions chargées de la formation, il faut faire participer le secteur privé aux efforts en faveur des jeunes adultes. Les contacts fructueux et constructifs avec le secteur privé ne s'établissent pas d'eux-mêmes; la politique et l'administration ont un rôle actif à jouer.

Des cursus de formation simples et les activités professionnelles correspondantes sont toujours moins nombreux pour la quantité croissante de jeunes insuffisamment qualifiés à la fin de leur scolarité. La nouvelle loi sur la formation professionnelle a aboli la formation élémentaire au bénéfice d'une formation professionnelle initiale avec attestation. Celle-ci demande

des connaissances préalables supérieures par rapport à l'ancien système. Ce changement rend toute formation inaccessible à un nombre croissant de jeunes. La formation professionnelle initiale avec attestation demande plus de la part du secteur privé. Les jeunes disposant d'un faible bagage scolaire ont besoin d'un soutien personnalisé et d'un placement direct dans le monde du travail. Pour que l'intégration professionnelle des jeunes rencontrant des difficultés de départ réussisse, il faut aux entreprises l'appui de contacts fiables à même de dispenser des conseils techniques et d'assurer le suivi. Tant les jeunes que les assistants des apprentis et les chefs du personnel ont besoin d'un interlocuteur qui assure la supervision des cas, la coordination et le placement.

La collaboration interinstitutionnelle en faveur des jeunes adultes est complexe; elle doit associer différents partenaires. Les services d'orientation, les écoles professionnelles et les services de la formation professionnelle doivent être parties prenantes. Collaboration interinstitutionnelle pour les jeunes adultes signifie aussi définition d'une stratégie commune aux offres transitoires avec le concours conjoint des autorités cantonales, de prestataires privés, ainsi que de l'OFFT et du seco à l'échelon fédéral. Les offres seront coordonnées entre les établissements d'apprentissage et les écoles appropriées. Il faut en outre des programmes communs des services de l'emploi et des services sociaux - qui pourraient prendre la forme de semestres de motivation conçus à la mesure des besoins de chaque groupe par exemple.

La collaboration interinstitutionnelle s'apprend. Les connaissances techniques professionnelles, ainsi que les méthodes de détection précoce et de suivi doivent s'acquérir et s'échanger, pour que puissent être soumises des offres prometteuses. Il faut allouer des ressources à la formation continue. La formation initiale d'assistant social aussi doit encourager et propager les méthodes de collaboration interinstitutionnelle à l'avenir.

Ces revendications de l'initiative des villes Politique Sociale ont été soumises à la consultation des membres de l'initiative des villes après la conférence de printemps: „Jeune, adulte et pauvre – Passage à vide ou impasse?“ du 24 mai 2005 à Yverdon-les-Bains, puis entérinées par le Bureau le 28 juin 2005.

---

<sup>i</sup> AMOSA *Arbeitsmarktbeobachtung Ostschweiz, Aargau und Zug. Jugendarbeitslosigkeit – Situationsanalyse 04 und Massnahmen für die Zukunft. Zürich 2004.*

<sup>ii</sup> Cf. comparatif des indicateurs de l'aide sociale dans les villes de Suisse en 2004 de l'initiative des villes Politique sociale avec pour thème prioritaire *Jeunes adultes dans l'aide sociale.*

<sup>iii</sup> *Drilling, Matthias. Young urban poor. Abstiegsprozesse in den Zentren der Sozialstaaten. Wiesbaden 2004.*

<sup>iv</sup> Art. 41 al. 1 let. f et g Cst.

---

<sup>v</sup> *Drilling, Matthias. Young urban poor. Abstiegsprozesse in den Zentren der Sozialstaaten. Wiesbaden 2004.*